

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUEVOISIN QUIQUERY

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en lieu et place de ses séances sous la présidence de M Gravet Jacques, Maire, suite à la convocation du 28 février 2020.

Etaient présents : Monsieur Gravet Jacques, Monsieur Sueur Gilbert, Monsieur Rigaux Christophe, Monsieur poulet michael, Monsieur lewandowski stani, Madame Zurick Christine, Madame Mangot Biljana, Madame Defossez Marie-Cecile, Madame Fournier Carinne.

Absents excusés : Monsieur Brehon Frédéric, Monsieur Poulet Marcel.

Pouvoir : Monsieur Poulet Marcel donne pouvoir à Monsieur Poulet Michael

Madame Zurich Christine est désignée secrétaire de séance

Monsieur Rigaux informe que la séance est enregistrée.

1) Procès verbal du vendredi 13 décembre 2019

Monsieur Rigaux demande à Monsieur le Maire si les devis des chéneaux de l'église ont été fait. Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Rigaux demande si on s'est occupé de l'objet non identifié. Monsieur le Maire répond que les pompiers sont venus le chercher. Il s'agissait d'une grenade datant de la première guerre.

Monsieur Rigaux déclare à Madame zurich qu'il y a eu un malentendu lors du dernier conseil. Il n'a fait aucun reproche sur les invitations de l'arbre de Noël et il a confondu avec celle du repas des aînés.

Plus aucune observation n'étant soulevée, le procès verbal du vendredi 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération : PETR Cœur des Hauts de France.

Monsieur le Maire explique que le PETR Cœur des Hauts de France est candidat au label Pays d'art et d'histoire. Ce label tend à promouvoir le territoire. Le PETR des Hauts de

France a la volonté de coordonner, d'articuler et d'inscrire les politiques publiques dans ce cadre. Le Label Pays d'art et d'histoire fédère ces questions et propose un cadre d'action sur le long terme à destination des habitants, du jeune public et des visiteurs. A cet effet, Le PETR élabore un dossier de candidature pour être labellisé. Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPAH aux cotés de 15 autres territoires labellisés des Hauts de France : Amiens métropole, beauvais, boulogne sur mer, Cambrai, Chantilly, Laon, Lille, Noyon, Pays de Lens Liévin, Pays de Saint Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et dernièrement Tourcoing. Aussi, monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver la démarche de labellisation du PETR Cœur des Hauts de France. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver la candidature du PETR Cœur des Hauts de France.

3) Délibération achat de matériel.

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait délibérer pour acheter une tondeuse.

Il explique qu'il a été voir à Roye à CAPON Loisir et qu'une bonne tondeuse coûte dans les 600 euros. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité l'achat d'une tondeuse dans la limite de 600 euros.

4) Tour de garde des élections municipales du 15 mars 2020

Président : Gravet Jacques

Vice Président : Sueur Gilbert

Assesseurs :

8h-10h30 : Anscute Loic – Biljana Mangot

10h30-13h00 : Zurich Christine – Debure Solivane

13h00-15h30 : Compte Didier – Vasseur Pauline

15h30-18h00 : Boerema Joël – Widehem Sébastien

Délégués :

8h-10h30 : Poulet Marcel – Nicole Lapierre

10h30-13h00 : Poulet Michael – Laure Döring

13h00-15h30 : Defossez Marie-Cécile- Loire Didier

15h30-18h00 : Rigaux Christophe – David Clément

Scrutateurs : Lewandowski Ginette – Pascal Combault – Poulet Michael – Christophe Rigaux

Secrétaire : Gilbert Sueur

5) Informations du Maire

- Monsieur le Maire informe que le faitage de l'église a été réparé suite aux dernières intempéries (coup de vent)
- Monsieur le Maire déclare que la commune a fait l'acquisition d'un rideau pour mettre derrière le Christ à l'église pour la valeur de 90 €
- Monsieur le Maire déclare que lors de la dernière location un bouchon s'est formé et la pompe du puit est morte. Cette pompe date de 2008-2009. Aussi, les personnes qui ont loués ce week end là ont dû raclé une bonne partie de la nuit et il a donc décidé de leur faire la location à titre gratuit exceptionnellement.
- Monsieur le Maire fait le point sur les subventions perçues qui apparaitront dans le compte administratif 2020 :

Crédit espaces vert de la Communauté de communes : 3385 €

Remboursement éolien : 79237 € DETR

DETR parking du cimetière : 986 €

6) Questions diverses

Monsieur Rigaux informe qu'il a assisté à la réunion de la communauté de communes pour l'assainissement non collectif et qu'il est à prévoir une augmentation du tarif qui passe à 150 HT/ 8 ans

La parole est donnée à monsieur Anscute qui s'interroge sur le type d'arbuste qui va être planté devant chez lui. Madame Zurich précise que les plantations se feront sur la partie appartenant à la commune soit sur 1,50 m environ et que ce seront de petits arbustes style rosiers etc...afin de ne pas gêner la visibilité.

Madame Bochart, secrétaire de Mairie, précise avoir reçu un mail de la trésorerie lui demandant d'annuler un mandat de 2017 concernant une mensualité d'emprunt. Et de recréer cette mensualité pour l'exercice 2020. Elle précise que le compte de gestion 2017 a été validé et que la trésorerie n'a pas donné d'indication quant à sa validité et que pour 2020 il faudra donc prévoir 5 échéances d'emprunt au lieu de quatre pour retrouver l'équilibre.

Monsieur le Maire souhaite pour finir remercier Monsieur Sueur Gilbert qui l'a assisté jusqu'au bout comme conseiller et adjoint et pour le service rendu à la population depuis environ 1977 dans le conseil municipal.

Plus d'observations étant formulées la séance est levée à 19h00